
Règlement pour une métropole mixte

Lors de son assemblée du 23 août 2021, le conseil municipal a adopté un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) ».

Ce projet de règlement consiste à remplacer l'annexe B du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) afin d'ajouter des zones de logement abordable dans les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard et Ville-Marie.

En conformité avec les règles adoptées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19, la Ville de Montréal procédera à une consultation publique écrite de 15 jours pour recueillir les questions et commentaires du public concernant ce projet de règlement, en remplacement de l'assemblée publique requise en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Découvrez ci-dessous les détails de la consultation et comment y participer.

Du 26 août au 9 septembre 2021 inclusivement

✓ **Consultez la documentation en ligne** et tous les détails concernant cette modification

✓ **Faites-nous parvenir vos questions et commentaires par écrit**

En ligne via le formulaire disponible à l'adresse suivante :
montreal.ca/articles/consultations-publiques-zones-de-logement-abordable-13917

Si vous ne pouvez pas accéder à la documentation ou acheminer vos questions et commentaires en ligne, appelez au **514 441-3348** ou envoyez un courriel à **metropolemixte@montreal.ca**

Tous les détails ici :

montreal.ca/articles/consultations-publiques-zones-de-logement-abordable-13917

Fait à Montréal, le 25 août 2021

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat